



**Programme de lutte contre  
le harcèlement et les abus sexuels dans le sport**

**Vendredi 20 juillet 2007**

**Dossier de presse**

**Service de presse – Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin**  
**Tel : 01 40 56 40 14**

# Sommaire

## **I- Propos introductifs**

## **II- Eléments de contexte**

- 1- Définition (source CIO)
- 2- Etat des lieux

## **III- Plan de lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans le monde sportif**

- 1- Lancement d'une enquête sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport
- 2- Le dispositif de prévention
- 3- Intégration de cette problématique au cursus de formation des éducateurs sportifs
- 4- Sensibilisation et information du grand public
- 5- Mise en place d'une charte de bonne conduite dans le milieu sportif
- 6- Renforcer le suivi médical longitudinal des sportifs de haut niveau
- 7- Un dispositif d'accompagnement et de soutien des victimes : une mission contre le harcèlement et les abus sexuels dans le sport (MHASS)

## **IV- Annexes**

## **I- Propos introductifs**

« La problématique du harcèlement et des abus sexuels dans le monde sportif est un sujet extrêmement douloureux. Il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser les professionnels du monde sportif, entraîneurs, staffs médicaux ou les différents responsables. Au contraire, nous avons besoin d'eux pour mener une lutte contre des pratiques inacceptables.

Les enquêtes dont nous disposons aujourd'hui, même si elles sont loin d'être exhaustives, et les témoignages de sportifs qui osent rompre le mur du silence, montrent que, si le harcèlement et les abus sexuels dans le milieu sportif sont loin d'être une généralité, on ne peut pour autant nier qu'ils existent. Il s'agit donc aujourd'hui de lever un tabou, pour libérer la parole.

Afin de rompre avec le silence qui a trop longtemps prévalu sur des pratiques intolérables, une véritable prise en considération du problème, en toute objectivité et transparence, s'impose. Elle sera toute à l'honneur du milieu sportif et des valeurs qu'il défend.

Aujourd'hui, l'arsenal juridique français est en place : le harcèlement et les abus sexuels sont passibles de peines de prison. Cependant, la France a encore énormément de retard sur les pays d'Amérique du Nord en termes de stratégies de prévention et d'accompagnement des victimes.

Ces différents aspects, de la libération de la parole à la prévention des jeunes, sont autant d'axes que je souhaite développer dans ce programme, autant de priorités que je compte bien défendre pour que les valeurs formidables du sport, le courage, le dépassement de soi, le mérite, la patience, ou la ténacité, ne soient jamais entachées par des pratiques intolérables. »

**Roselyne Bachelot-Narquin**

**Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**

## II- Eléments de contexte

### 1- Définition du problème (source CIO) :

\* Par **harcèlement sexuel**, est entendu tout comportement verbal, non verbal ou physique à connotation sexuelle envers une personne ou un groupe de personnes, qu'il soit intentionnel ou non, légal ou illégal, reposant soit sur un abus de pouvoir et/ou de confiance et considéré par la victime ou un témoin comme non voulu ou contraint.

\* Par **abus sexuel**, est entendue toute activité sexuelle pour laquelle un consentement n'est pas donné ou ne peut pas être donné.

\* Le **harcèlement sexiste**, les **brimades** et l'**homophobie** sont des exemples courants de harcèlement et d'abus sexuels. Le harcèlement sexiste consiste en un traitement désobligeant systématique et répété envers l'autre sexe, mais pas nécessairement de nature sexuelle. Les brimades impliquent des rituels d'initiation abusifs souvent à connotation sexuelle et qui visent les nouveaux arrivants. L'homophobie est une forme de préjudice et de discrimination allant de l'agressivité passive à une persécution active des lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels.

### 2- Etat des lieux :

\* Certains programmes de recherche nord-américains et européens mettent au jour la réalité du harcèlement et des abus sexuels dans la plupart des disciplines sportives (Brackenridge & Fasting, 2000).

\* Il n'existe à ce jour quasiment aucune donnée chiffrée sur le sujet en France.

\* La seule étude française portant spécifiquement sur une population de sportifs (Jolly & Décamps, 2006) montre que **près de 8% des pratiquants sportifs disent avoir subi une agression d'ordre sexuel en milieu sportif** (les filles plus que les garçons : 10% contre 4,3%). Cette étude localisée sur la région Champagne demande néanmoins à être étendue à l'ensemble du territoire national afin de disposer de données réellement significatives.

**Ce constat alarmant convient d'être nuancé.** Les résultats peuvent varier considérablement selon que sont ou non inclus dans les investigations les discriminations et les harcèlements, les agissements sans violence ou ceux sans contacts physiques, la différence d'âge entre les

protagonistes, etc... Cela n'empêche que ces pratiques ne devraient pas exister dans le milieu sportif.

\* Les différentes recherches effectuées mettent au jour plusieurs constats :

- Une **réalité de ces agissements** dans la plupart des disciplines sportives ;
- Sans vouloir enfermer les femmes dans leur identité sexuée, il faut être conscient que **les jeunes filles sont plus menacées** ;
- Ces agissements **touchent des enfants, des préadolescents et des adolescents**. Cela ajoute encore à l'abomination des faits perpétrés, et à l'extrême vulnérabilité des victimes potentielles ;
- Une **loi du silence dans le monde sportif** que les victimes ont beaucoup de mal à briser par peur d'être marginaliser ;
- L'**absence de tout dispositif de prévention** relatif à ces sujets ;
- L'**absence de tout dispositif d'accompagnement et de soutien** des victimes de ce type d'agissement ;
- Le **terrain propice du sport** à ces comportements : les vestiaires, les déplacements, la nudité, les soirées, les bizutages, etc... constituent des éléments favorisant l'apparition de ces agissements.
- La **protection des coupables** par le milieu sportif et la non-crédibilité de la parole des victimes (le fait d'être une femme victime étant en l'occurrence un facteur aggravant) ;
- Des **difficultés de mise en place des études**;
- Une **bonne réception de l'étude de la part des enquêtés** : après une présentation préalable des objectifs de l'étude, les sportifs concernés ont accepté très rapidement de se livrer à l'enquête.

### **III- Plan de lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans le monde sportif**

La France ayant un retard considérable en terme de prise en compte de ces comportements, il est intéressant de se référer aux mesures et dispositifs préconisés sur le continent nord-américain et par les experts du CIO.

Comme dans les autres cas de dérives dans le monde du sport (dopage, violence dans les stades, etc...), seule une gestion interministérielle du problème permettra d'obtenir des résultats tangibles dans ce domaine. D'autres ministères, comme le ministère de la justice ou celui de l'éducation nationale pourront être consultés et sollicités.

Le programme de lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans le milieu sportif se décompose ainsi en trois phases :

- 1. Au préalable : une enquête « état des lieux » ;**
- 2. En amont : un dispositif de prévention ;**
- 3. En aval : un dispositif d'écoute et d'accompagnement.**

## **1- Lancement d'une Enquête sur le Harcèlement et les Abus Sexuels dans le Sport**

**Une enquête de grande ampleur s'avère indispensable pour établir la réalité quantitative et qualitative de ces agissements dans les disciplines sportives en France.** Cette étude sera un préalable indispensable à la définition d'une politique efficace de prévention et d'accompagnement.

Elle devra réussir à éclairer par exemple :

- Les représentations qu'ont les sportifs de ces phénomènes afin de définir les modalités d'interventions idoines en termes de prévention ;
- Les contextes du surgissement de tels agissements. Etc...

**La publication d'une enquête et la médiatisation de ces résultats pourront avoir une vertu de libération de la parole, mais pourront aussi provoquer une prise de conscience de la société.**

Le fait de reconnaître certains faits, de privilégier la transparence, sera un moyen de faire valoir le souci d'exemplarité et une valorisation des bonnes pratiques. Il sera bien évidemment nécessaire, lors de la publication de ces résultats, de **prendre à garde à ne pas provoquer un climat de méfiance à l'égard du monde sportif.**

- *Début de l'étude : septembre 2007 ;*
- *Durée de l'étude = 12 mois maximum ;*
- *Cette étude pourrait être réalisée par des chercheurs universitaires spécialisés dans ce type d'enquêtes. Des consultations sont actuellement en cours, elles devraient aboutir rapidement pour permettre aux travaux de commencer dès la rentrée.*

## 2- Le dispositif de prévention

### ♣ **Création d'une journée annuelle de sensibilisation et de prévention dans les CREPS, les Centres de formation sportifs et les fédérations (ligues régionales, clubs) :**

Cette journée devra avoir pour objectif de susciter les échanges avec les jeunes sportifs autour de la question des agressions sexuelles.

\* Elles permettront d'apporter des connaissances concernant les phénomènes en distinguant bien ce qui relève de l'agression, de l'abus ou du harcèlement. Elles pourront être l'occasion de livrer des témoignages concrets de victimes de ce type d'agissements. **Cette phase de prise de conscience des risques potentiels est essentielle.** En effet, les différents témoignages montrent que les jeunes sont souvent ignorants des limites de certaines conduites et des conséquences pénales de certains de leurs comportements. Pris dans un conditionnement, ils n'osent pas en parler. **Ces Journées ont vocation à leur donner les bons codes pour exercer leur vigilance.**

\* Ce type de journée devrait aussi permettre aux **filles d'intégrer une représentation de la femme qui a la possibilité de choisir, d'être en situation d'égalité avec un homme. La régression des violences dans la société résulte aussi d'une éducation à la mixité.**

\* Enfin, cela pourrait être l'occasion d'**associer les parents dans la démarche**, pour qu'eux aussi disposent de cette connaissance et qu'ainsi chacun – encadrement et famille – joue un rôle constructif auprès du jeune athlète.

**Cette volonté politique de sensibilisation et d'information devra être prise en compte dans les Conventions d'Objectifs entre le MSJS et les différentes fédérations.**

**Organisation d'une journée type de prévention et de sensibilisation sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport :**

- **Structures ciblées** : CREPS, Pôles Espoir et France, Centres de Formation de clubs professionnels, Fédérations (ligues régionales, clubs) ;
  
- **Intervenants** : membre DTN + juge + victimes + personnalités qualifiées (violence faite aux femmes ; association enfants battus, etc...)
  
- **Durée** : une journée par an
  
- **Public cible** : jeunes sportifs et encadrement sportif + parents de sportifs ;
  
- **Contenu de la journée** :
  - Etat des lieux du problème en s'adossant sur recherche effectuée ;
  - Témoignage de victime(s) ;
  - Présentation de la *Charte de bonne conduite dans le milieu sportif* ;
  - Information sur le(s) dispositif(s) existant(s).

### **3- Intégration de cette problématique au cursus de formation des éducateurs sportifs**

Il est nécessaire d'intégrer cette problématique au cursus de formation des éducateurs sportifs.

Cette éducation passera, au premier chef, par :

**\* la formation du personnel encadrant.**

Cette dimension est actuellement absente de modules de formation dans le cursus d'un entraîneur par exemple.

**Les BP JEPS et les diplômes Jeunesse & Sports de niveaux 3 et 2 devront, à l'avenir, obligatoirement intégrer un module spécifique à cette problématique.** Cela constituera un préalable indispensable à l'habilitation des formations.

Les contenus de ce module de formation « *Lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans le milieu sportif* » seront élaborés par le groupe de travail qui sera réuni par le CNOSF en septembre 2007, groupe qui travaillera également sur la *Charte de bonne conduite dans le milieu sportif*.

#### 4- Sensibilisation et information du grand public

Une campagne d'information et de sensibilisation du grand public sera élaborée et lancée au début de l'année 2008 autour, notamment, des messages suivants :

- Droit inaliénable au respect de son corps et de son intégrité ;
- Prévenir le sentiment de culpabilité engendré par ces situations ;
- Difficulté à rompre le silence ;
- Oser avoir le courage, la fierté de témoigner ;
- Information sur les instances mises en place pour la lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans le sport ;
- Information sur le dispositif légal et les peines encourues
- Information sur les personnes à contacter au niveau locales pour lancer d'éventuelles démarches si nécessaire.

**Cette campagne, lancée début 2008, s'articulera autour de plusieurs vecteurs :**

- **Dépliants** reprenant toutes les informations nécessaires distribués à la fois dans les clubs, les fédérations mais aussi dans tous les lieux où vont les jeunes : centres d'informations jeunesse...

- **Affiches de sensibilisation ;**

- **Pages internet** sur le site du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports reprenant l'ensemble des informations disponibles, sur les droits, les peines encourues... Une carte de France sera disponible sur le site sur laquelle les internautes pourront trouver toutes les informations et les contacts au niveau local, notamment les coordonnées de « personnes relais » qui pourront les orienter dans leurs démarches...

- **Un numéro de téléphone d'information** sera disponible. Les « écoutantes » seront formées et auront les informations nécessaires pour donner aux personnes appelantes des contacts au niveau local.

## 5- Mise en place d'une charte de bonne conduite dans le milieu sportif

L'objectif est de créer un environnement sécurisant, de respect mutuel et de confiance dans tout le milieu sportif. Chacun doit pouvoir être pleinement respecté dans sa dignité et son intégrité.

Tous les adultes composant l'environnement des athlètes, et les athlètes eux-mêmes, devront avoir connaissance d'une charte claire, une sorte de code de bonnes pratiques qui formalise leur rôle, leurs responsabilités et les frontières nécessaires qui doivent exister dans leurs relations. Il sera alors nécessaire de définir précisément ce qui relève des comportements acceptables entre les acteurs et des comportements inacceptables.

- Exemples :
  - *Les vestiaires doivent impérativement être unisexes. L'entrée d'une personne du sexe opposé est interdite (sauf cas de force majeure) ;*
  - *Lors des déplacements, les athlètes doivent avoir une chambre distincte de celle de l'entraîneur et des responsables. Cette chambre doit être considérée comme un espace privé ;*
  - *Les discussions concernant les orientations sexuelles d'une personne sont interdites ;*
  - *Etc...*

**Le CNOSF, et son secrétaire général Michel VIAL, accueilleront en septembre 2007 une journée de travail sur la définition de cette charte. Cette journée réunira :**

- Les représentants des différents ministères concernés (Santé, Jeunesse et Sports ; Justice ; Education Nationale) ;
- L'Association des DTN ;
- Les représentants des différents collèges du CNOSF (fédérations olympiques ; fédérations multisports ; fédérations affinitaires ; UNSS/FFSU) ;
- Les représentants du CNOSF ;
- Des personnalités qualifiées du monde sportif.

L'association du mouvement sportif à ce projet est indispensable si l'on veut que les mesures prises soient opérationnelles et, surtout, que les fédérations et les clubs se sentent responsabilisés.

Il peut être noté le fait que la WTA (*Women Tennis Association*) a mis en place une charte de ce type en 2006.

Une fois élaborée, **cette Charte sera proposée à la signature de toutes les fédérations sportives, les ligues et les clubs affiliés**. Les retours des signatures au MSJS constitueront alors un indicateur de la prise en compte du problème.

Et pour une meilleure information de l'ensemble des licenciés, cette charte devra obligatoirement être affichée dans tous les clubs sportifs affiliés aux fédérations relevant du MSJS.

## **6- Renforcer le suivi médical longitudinal des sportifs de haut niveau**

Le suivi médical des sportifs de haut niveau qui est institué dans le cadre des filières haut niveau et des conventions d'objectifs passées avec les fédérations doit être renforcé. Actuellement, ce suivi est obligatoire à deux niveaux :

1. Le **niveau physique, biologique** : fait par un médecin ;
2. Le **niveau psychologique** : fait par un psychologue.

Le niveau « *Psychologique* » est, de fait, souvent occulté par les fédérations et les sportifs. **Il revient au MSJS de réaffirmer l'importance d'associer obligatoirement les deux versants du suivi médical longitudinal.** C'est l'une des conditions qui permettra de mettre en place un repérage efficace des pressions physiques et psychologiques subies par les athlètes. **Ce suivi psychologique doit constituer la première pierre du dispositif d'alerte.**

**7- Un dispositif d'accompagnement et de soutien des victimes :**  
**« Mission contre le Harcèlement et les Abus Sexuels dans le Sport » (MHASS)**

**‡ Les enjeux :**

L'un des principaux problèmes mis au jour est le mur du silence qui existe encore autour de ces comportements.

Il est donc impératif de favoriser la prise de parole des victimes. Dans cette optique, une instance extérieure aux clubs et aux fédérations aura alors deux avantages :

- Etant extérieure au club, au centre de formation, etc..., cette *instance* ne sera pas associée à un supérieur, un collègue ou tout simplement une relation de travail. La confiance de la victime ne sera pas jugée, remise en cause ou... enterrée. Il n'y aura pas de pression sociale exercée sur la victime ;
- La mise en place de cette mission officialise de fait la prise en compte du problème et sa réalité. Cela aura pour effet de dissuader les uns (les potentiels auteurs) et de rassurer les autres (les victimes).

Autre problème, néanmoins majeur, celui du **manque d'informations dont disposent les victimes quant à leurs droits légaux et sportifs**. L'instance créée aura donc pour mission d'améliorer significativement l'information dont disposent les sportifs sur ces aspects.

**‡ Le dispositif :**

- Au niveau central :
  - ⇒ Création d'une « **Mission contre le Harcèlement et les Abus Sexuels dans le Sport** » (MHASS) placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général Jeunesse et Sports. Ce dernier, assisté de 2 ou 3 collaborateurs, aura pour mission d'animer et de coordonner l'ensemble du dispositif mis en place.
  - ⇒ La MHASS associera dans son travail le Centre d'Accompagnement et de Prévention pour les Sportifs du CHU de Bordeaux.
- Au niveau local :
  - ⇒ **Antennes locales de la MHASS au sein des CREPS** : personnel médical et/ou paramédical travaillant sur le plateau technique médical dont dispose réglementairement chaque CREPS. Il conviendra de former les référents chargés de l'écoute et de l'accompagnement des victimes d'harcèlement et/ou d'abus sexuels dans le milieu sportif.

**‡ Les fonctions :**

1. Information des sportifs et des victimes : diffusion d'informations sur le dispositif existant, sur les procédures sportives et judiciaires, sur les référents de la MHASS au niveau local ;
  
2. Ecoute des victimes : mise en place d'un numéro d'information mentionné ci-dessus qui constituera le premier espace de confiance des victimes. D'où la nécessité d'avoir du personnel formé à l'écoute et à l'accompagnement des victimes ;
  
3. Suivi des victimes sur le long terme : appel à l'ensemble des compétences du plateau technique médical de chaque CREPS, afin de prendre en compte les dimensions psychologiques (médecins, psychologues) et physiques (kinésithérapeutes, ostéopathes) des traumatismes causés aux victimes.

## **IV- Annexes**



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

Communiqué de presse

---

A : Tous les médias

Date : 8 février 2007

Lieu : Lausanne

CP-05-2007

---

## **LE CIO ADOPTE UNE DECLARATION DE CONSENSUS SUR LE HARCELEMENT ET LES ABUS SEXUELS DANS LE SPORT**

La commission exécutive du Comité International Olympique (CIO) a adopté aujourd'hui une déclaration de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport (voir texte complet de la déclaration ci-après).

Ce document unique en son genre définit les problèmes, identifie les facteurs de risque et adresse des recommandations pour la mise en œuvre de solutions et de mesures de prévention. Il cherche à améliorer et à protéger la santé des athlètes en encourageant l'adoption de politiques de prévention efficaces et en sensibilisant davantage l'entourage de l'athlète à ces problèmes.

Il ressort des travaux de recherche que le harcèlement et les abus sexuels ont lieu dans tous les sports et à tous les niveaux. Ces actes sont toutefois plus fréquents dans le sport d'élite et semblent être avant tout le fait des membres de l'entourage de l'athlète, qui sont en position de pouvoir et d'autorité. Les recherches montrent également que le harcèlement et les abus sexuels dans le sport ont un impact négatif sérieux sur la santé physique et psychologique des athlètes, pouvant entraîner une baisse des performances et conduire à l'abandon de l'athlète.

Sur la base de ces informations et dans le cadre de son rôle de promotion et de protection de la santé de l'athlète, la commission médicale du CIO a tenu à Lausanne, en octobre 2006, une conférence sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport. Cette rencontre était placée sous la direction du professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et président de la commission médicale, et coordonnée par le docteur Margo Mountjoy, membre de la commission médicale.

Deux consultantes faisaient partie du groupe d'experts : la Britannique Celia Brackenridge, sociologue du sport et ancien entraîneur national, et la Norvégienne Kari Fasting, présidente de l'organisation *Women's Sport International*.

D'éminents psychologues, sociologues, psychiatres et experts du sport venus du monde entier ainsi que la porte-parole d'un groupe d'athlètes de haut niveau ont assisté à la réunion. Après avoir examiné la documentation scientifique disponible, ils ont adressé des



recommandations pour prévenir le harcèlement et les abus sexuels dans le sport et préconisé une intervention précoce en la matière.

**Rôle de la commission médicale du CIO**

À la suite de la création de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), la commission médicale du CIO a vu son rôle évoluer, passant de la gestion de la lutte contre le dopage dans le sport à un engagement actif en faveur de la protection de la santé des athlètes. À cette fin, toute une série de réunions de consensus ont été organisées sur les thèmes suivants:

- les changements de sexe dans le sport (2003)
- la nutrition en sport (2003)
- la mort subite cardiovasculaire en sport (2004)
- la triade de la femme athlète (2005)
- l'entraînement au sport d'élite chez l'enfant (2005)
- le harcèlement et les abus sexuels dans le sport (2006).

###

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le département de la communication du CIO, tél. : +41 21 621 60 00, email : [pressoffice@olympic.org](mailto:pressoffice@olympic.org), ou consulter notre site web [www.olympic.org](http://www.olympic.org).

## Déclaration de consensus

### HARCELEMENT ET ABUS SEXUELS DANS LE SPORT

#### Groupe d'experts de la commission médicale du CIO Membres

##### du groupe :

Arne Ljungqvist (Suède)	Président, commission médicale du CIO
Margo Mountjoy (Canada)	Coordinatrice de la déclaration de consensus, commission médicale du CIO
Celia Brackenridge (Royaume-Uni)	Consultante programme Professeur en sciences du sport (pratique sportive chez les jeunes), Institut du sport et de l'éducation, Université Brunel
Kari Fasting (Norvège)	Consultante programme Professeur au département des études culturelles et sociales, Institut norvégien des sciences du sport

##### Participants :

Steven Boocock (Royaume-Uni)	Directeur de la section sur la protection des enfants dans le sport, Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants
Charlotte Bradley-Reus (Mexique)	Présidente de l'ONG "DEMUSA", journaliste, chercheur
Joy Bringer (Écosse)	Psychologue du sport auprès du Conseil des sports d'Écosse
Paulo David (Suisse)	Délégué des Nations Unies pour les droits de l'homme, les droits de l'homme dans la pratique sportive chez les jeunes
Margery Holman (Canada)	Professeur au département de kinésiologie de l'Université de Windsor
Sheldon Kennedy (Canada)	Ancien joueur de hockey de la NHL, fondateur de "Respect in Sport"
Kimie Kumayasu (Japon)	Chargée de cours et chercheur au Centre d'études sur la femme, Université de la préfecture d'Osaka, Faculté des sciences et des arts libéraux Secrétaire générale de la Société japonaise pour les études sur le sport et l'égalité des sexes
Sandra Kirby (Canada)	Olympienne, professeur en sciences du sport, présidente du département de sociologie de l'Université de Winnipeg
Trisha Leahy (Hong Kong)	Chef du département "sciences et athlètes", Institut des sports de Hong Kong
Petra Moget (Pays-Bas)	Conseillère en harcèlement et abus sexuels auprès du Comité National Olympique des Pays-bas, scientifique spécialisée dans le mouvement humain et conseillère en sport d'élite
Debbie Simms (Australie)	Responsable de l'éthique sportive, Commission australienne du sport (porte-parole et experte en politiques et procédures)
Jan Toftegaard-Stoeckel (Danemark)	Docteur et chargé de cours à l'Université du Sud-Danemark, Institut du sport et de la biomécanique
Ian Tofler (États-Unis)	Psychiatre du sport, chercheur et spécialiste clinicien
Maarten Weber (Pays-Bas)	Psychologue pour la police, commissaire de police, conseiller en harcèlement et abus sexuels auprès du Comité National Olympiques des Pays-Bas

## Déclaration de consensus

### HARCELEMENT ET ABUS SEXUELS DANS LE SPORT

Dans le cadre de son rôle de promotion et de protection de la santé de l'athlète, la commission médicale du CIO reconnaît tous les droits des athlètes, y compris celui de bénéficier d'un environnement sportif sain et favorable. C'est dans ces conditions que les athlètes sont les mieux à même de s'épanouir et de réaliser leurs meilleurs résultats sportifs. Quel que soit l'environnement culturel, le harcèlement et les abus sexuels sont des violations des droits de l'homme qui portent atteinte à la fois à la santé de la personne et de l'organisation. S'il est bien connu que le sport peut apporter des bienfaits personnels et sociaux importants, ceux-ci sont réduits lorsque de tels problèmes surviennent. Le harcèlement et les abus sexuels ont lieu partout dans le monde. Dans le sport, ils sont source de souffrances pour les athlètes et d'autres personnes, et entraînent des responsabilités légales, financières et morales pour les organisations sportives. Aucun sport n'est épargné par ces problèmes, qui peuvent se poser à tous les niveaux. Dans le sport, tout le monde partage la responsabilité d'identifier et de prévenir le harcèlement et les abus sexuels et d'encourager une culture de la dignité, du respect et de la sécurité. Les organisations sportives sont notamment les gardiennes de la sécurité et devraient se poser en chefs de file pour identifier et éradiquer de telles pratiques. Un système sportif sain qui rend les athlètes plus forts peut contribuer à la prévention du harcèlement et des abus sexuels à l'intérieur et en dehors du sport.

Ce document résume les connaissances scientifiques actuelles sur les différentes formes de harcèlement et d'abus sexuels, les facteurs de risques pouvant alerter la communauté sportive en vue d'une intervention précoce et les mythes qui détournent l'attention de ces problèmes. Il propose également une série de recommandations visant à sensibiliser la population, à élaborer et mettre en œuvre une politique à cet égard, à éduquer et prévenir, et à encourager les bonnes pratiques.

#### DEFINITION DU PROBLEME

Le harcèlement et les abus sexuels dans le sport sont dus à des relations de pouvoir et à des abus de pouvoir. Par *harcèlement sexuel* on entend tout comportement verbal, non verbal ou physique à connotation sexuelle envers une personne ou un groupe de personnes, qu'il soit intentionnel ou non, légal ou illégal, reposant sur un abus de pouvoir et de confiance et considéré par la victime ou un témoin comme non voulu ou contraint. Par *abus sexuel* on entend toute activité sexuelle pour laquelle un consentement n'est pas donné ou ne peut pas être donné. Dans le sport, cela consiste souvent à manipuler et à piéger l'athlète. Le harcèlement et les abus sexuels surviennent dans une culture d'organisation qui facilite de tels comportements. En effet, ils sont les symptômes d'un échec à montrer l'exemple dans le sport. Le harcèlement sexiste, les brimades et l'homophobie sont des exemples de harcèlement et d'abus sexuels dans le sport (voir annexe 1). Le *harcèlement sexiste* consiste en un traitement désobligeant systématique et répété envers l'autre sexe, mais pas nécessairement de nature sexuelle. Les *brimades* impliquent des rituels d'initiation abusifs souvent à connotation sexuelle et qui visent les nouveaux arrivants. L'*homophobie* est une forme de préjudice et de discrimination allant de l'agressivité passive à une persécution active des lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels.

#### ÉTUDE SCIENTIFIQUE : FREQUENCE, RISQUES ET CONSEQUENCES

Les recherches montrent que le harcèlement et les abus sexuels ont lieu dans tous les sports et à tous les niveaux. Ces actes semblent toutefois plus fréquents dans le sport

d'élite. Les personnes qui sont dans l'entourage de l'athlète et qui sont en position de pouvoir et d'autorité semblent être les principaux auteurs de ces actes, mais des athlètes ont également été reconnus comme tels. Les hommes sont plus souvent mis en cause que les femmes.

Le harcèlement et les abus sexuels réduisent les athlètes au silence. Le risque de tels comportements est plus important lorsque la protection est insuffisante, la motivation de l'auteur est forte et la vulnérabilité de l'athlète grande (notamment en relation avec l'âge et la maturité). Il n'est pas prouvé que les vêtements portés ou le type de sport soient des facteurs de risques. Il s'agit là de mythes. D'après les recherches, les situations à risque sont les vestiaires, les terrains de jeu, les voyages, le logement ou le véhicule de l'entraîneur, et les réceptions, notamment lorsqu'il y a de l'alcool. Les initiations des équipes ou les célébrations de fin de saison peuvent également donner lieu à des comportements sexuels abusifs à l'encontre de personnes ou de groupes de personnes.

Les recherches montrent que le harcèlement et les abus sexuels dans le sport ont un impact négatif sérieux sur la santé physique et psychologique des athlètes. Cela peut se traduire par des performances amoindries et conduire à l'abandon de l'athlète. Les données cliniques indiquent que les affections psychosomatiques, l'anxiété, la dépression, la toxicomanie, l'automutilation et le suicide comptent parmi les conséquences les plus graves pour la santé. Les attitudes passives/la non-intervention, la dénégation et/ou le silence des personnes en position de pouvoir dans le sport (en particulier des témoins) augmentent la souffrance psychologique occasionnée par le harcèlement et les abus sexuels. Par ailleurs, l'inaction des témoins donne l'impression aux victimes que ces comportements sont légalement et socialement acceptables et/ou que les personnes dans le milieu du sport n'ont pas le pouvoir de s'élever contre ces pratiques.

## **RELATIONS DANS LE SPORT**

Le harcèlement et les abus sexuels dans le sport ne reposent pas sur une discrimination due à l'âge, au sexe, à la race, à l'orientation sexuelle ou au handicap. Les athlètes viennent de divers milieux culturels et familiaux et sont au centre d'un système relationnel qui s'attache à les aider à concrétiser leur potentiel sportif. Il y a toujours une différence de pouvoir dans les relations qu'un athlète entretient avec les membres de son entourage (entraîneurs, personnel scientifique et médical, administrateurs, etc.). Cette différence de pouvoir, si elle est mal utilisée, peut conduire au harcèlement et aux abus sexuels et, en particulier, à exploiter des relations sexuelles avec des athlètes.

Ces relations nécessitent de passer beaucoup de temps ensemble dans l'environnement émotionnellement intense du sport de compétition. Cette situation peut faire courir à l'athlète le risque d'être isolé à l'intérieur d'une relation contrôlée dans laquelle son pouvoir et son droit de décider sont affaiblis.

Dans un environnement sportif, tous les adultes doivent adopter des directives claires concernant leurs rôles et responsabilités et fixer les limites de leurs relations. Il est essentiel que chaque membre de l'entourage et toute autre personne d'autorité restent à l'intérieur des limites d'une relation professionnelle avec l'athlète.

## **STRATEGIES DE PREVENTION**

Parmi les stratégies de prévention admises citons les politiques générales avec codes de bonnes pratiques, l'éducation et la formation, les procédures de plainte et de soutien ainsi que les systèmes de contrôle et d'évaluation. Quelles que soient les différences culturelles, chaque organisation sportive devrait mettre ces dispositions en place.

La politique générale est une déclaration d'intention qui montre l'engagement à créer un environnement sain où règne le respect mutuel. Elle devrait préciser ce qui est requis en ce qui concerne la promotion des droits, le bien-être et la protection. Elle permet à l'organisation d'agir de manière prompte, impartiale et juste lorsqu'une plainte ou une allégation est soumise. Elle lui permet également de prendre des mesures disciplinaires, pénales et autres, selon le cas.

Les codes de bonnes pratiques décrivent les normes de comportement acceptables qui, lorsqu'elles sont suivies, servent à appliquer la politique générale. Ces normes de comportement établissent des repères clairs quant à ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Elles peuvent contribuer à réduire au minimum les possibilités de harcèlement et d'abus sexuels ainsi que les allégations infondées (voir annexe 2.)

## **RECOMMANDATIONS**

Toutes les organisations sportives devraient :

1. Élaborer des politiques et procédures de prévention du harcèlement et des abus sexuels;
2. Contrôler la mise en œuvre de ces politiques et procédures;
3. Évaluer l'impact de ces politiques et procédures en identifiant et réduisant le harcèlement et les abus sexuels;
4. Élaborer un programme d'éducation et de formation sur le harcèlement et les abus sexuels dans leur(s) sport(s);
5. Montrer l'exemple en encourageant un encadrement équitable, respectueux et éthique;
6. Encourager des partenariats solides avec les parents/proches pour prévenir le harcèlement et les abus sexuels; et
7. Promouvoir et soutenir la recherche scientifique sur ces questions.

Grâce à la prévention du harcèlement et des abus sexuels dans le sport, le sport offrira un environnement plus sûr, plus sain et meilleur pour tous.

***En cas de divergence entre la version anglaise de la déclaration de consensus et les traductions proposées, la version anglaise fait foi.***

## Annexe 1 – L'exploitation sexuelle

Source : Adapté de Brackenridge (1997)

### DISCRIMINATION SEXUELLE

---

#### HARCÈLEMENT SEXUEL ET SEXISTE

---

#### BRIMADES ET ABUS SEXUELS

---

#### INSTITUTIONNELLE ..... PERSONNELLE

<i>"un climat distant"</i>	<i>"une attention indésirable"</i>	<i>"avec préméditation ou recours à la contrainte"</i>
Ségrégation verticale et horizontale au travail	Injures ou menaces écrites ou verbales	Récompense ou privilège en échange de faveurs sexuelles
Absence d'officiel et/ou de politique en matière de harcèlement ou de procédure de notification	Plaisanteries à connotation sexuelle, commentaires obscènes ou allusions sexuelles, moqueries à l'égard de l'aspect physique, de l'habillement, de la situation maritale ou de la sexualité	"Pelotage"
Absence de système de conseil et d'assistance socio-psychologique	Performances ridiculisées	Exhibitionnisme
Salaires, primes ou perspectives de promotion différentes selon le sexe	Graffiti à connotation sexuelle ou homophobe Farces basées sur le sexe	Activité sexuelle forcée Agressions sexuelles
Sites malsains ou mal éclairés	Remarques, propositions, invitations ou familiarités intimidantes et à caractère sexuel	
Absence de sécurité élémentaire	Domination dans les réunions, sur les aires de jeu et devant les équipements Comportement condescendant ou paternaliste qui diminue l'estime de soi ou les performances au travail Contacts physiques, caresses, pincements ou baisers	Violence physique/sexuelle Inceste
	Actes de vandalisme basés sur le sexe Appels téléphoniques ou photos à caractère offensant Traque Intimidations à caractère sexuel	

## **Annexe 2 – Politique en matière de harcèlement et d’abus sexuels et code de bonnes pratiques dans les organisations sportives**

La politique en matière de harcèlement et d’abus sexuels devrait :

- déceler et traiter ces problèmes
- être claire et très compréhensible
- prévoir une consultation avec les athlètes
- être largement communiquée par le biais de publications et de programmes de sensibilisation
- être approuvée par l’organe de direction compétent (conseil de direction, comité exécutif, etc.) et incorporée dans ses statuts et/ou règlements
- s’appliquer à toutes les personnes concernées de l’organisation
- être appuyée par une stratégie d’éducation et de formation complète
- être régulièrement revue et actualisée, notamment en cas de changement majeur des statuts/règlements de l’organisation ou de la loi.

Cette politique devrait :

- stipuler que tous les membres ont droit au respect, à la sécurité et à la protection
- stipuler que le bien-être des membres est essentiel
- définir qui est responsable de la mise en œuvre et du maintien de cette politique
- préciser ce qui constitue une violation
- spécifier les diverses conséquences de telles violations
- préciser les procédures de notification et de traitement des plaintes
- indiquer où chercher conseil et soutien pour toutes les parties impliquées dans une plainte
- spécifier les procédures d’enregistrement des faits
- donner des conseils à la tierce partie qui divulgue les faits ("l’indicateur").

Une organisation sportive devrait disposer d’un code de bonnes pratiques en matière de harcèlement et d’abus sexuel en fonction du rôle de ses membres. Ce code de bonnes pratiques devrait :

- donner des indications quant aux normes de comportement appropriées/attendues de la part de tous les membres
- établir des processus clairs pour traiter des cas de comportements inacceptables, en donnant notamment des conseils quant aux mesures et sanctions disciplinaires à prendre.

## Bibliographie – Harcèlement et abus sexuels dans le sport

Cette liste n'est pas exhaustive; elle ne comprend que quelques ouvrages de référence sur le sujet.

Australian Sports Commission (2006), *Ethics in Sport – Member Protection*. Disponible sur [www.ausport.gov.au/ethics/memprot.asp](http://www.ausport.gov.au/ethics/memprot.asp)

Brackenridge, C.H., Pitchford, A., Nutt, G. and Russell, K. (2007), *Child Welfare in Football: An Exploration of Children's Welfare in the Modern Game*. Londres : Routledge/Taylor & Francis.

Brackenridge, C.H. and Fasting, K. (eds) (2002), *Sexual Harassment and Abuse in Sport - International Research and Policy Perspectives*. Londres : Whiting and Birch.

Brackenridge, C.H. (2001), *Spoilsports: Understanding and Preventing Sexual Exploitation in Sport*. Londres : Routledge.

David, P. (2005), *Human Rights in Youth Sport: A Critical Review of Children's Rights in Competitive Sports*. Londres : Routledge.

Fasting, K., Brackenridge, C. and Sundgot-Borgen, J. (2003), 'Experiences of sexual harassment and abuse among Norwegian elite female athletes and non-athletes', *Research Quarterly for Exercise and Sport* 74(1):84-97.

Johnson, J. and Holman, M. (eds) (2004), *Making the Team: Inside the world of sport initiations and hazing*. Toronto : Canadian Scholar's Press.

Kirby, S. Greaves, L. and Hanvkivsky, O. (2000), *The Dome of Silence: Sexual Harassment and Abuse in Sport*. Halifax. Nouvelle-Écosse : Fernwood Publishing/ Londres : Zed Books.

Out Games (2006), *Déclaration de Montréal sur les droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels*. En consultation à l'adresse suivante : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_de_Montr%C3%A9al_sur_les_droits_humains_des_LGBT)

Panathlon International (2004), *Déclaration sur l'éthique dans le sport des jeunes*. Disponible sur [www.panathlon.net/news/?id=500](http://www.panathlon.net/news/?id=500)

Sport England/NSPCC Child Protection in Sport Unit (2003), *National Standards for Safeguarding Children in Sport*. Disponible sur [www.thecpsu.org.uk](http://www.thecpsu.org.uk)

Tofler, I. and de Geronimo, T.F. (2000), *Keeping Your Kids Out Front Without Kicking Them From Behind: How to Manage High-achieving Athletes, Scholars and Performing Artists*. San Fransico, CA : Jossey-Bass.

WomenSport International, *Position Statement on Sexual Harassment in Sport*. Disponible sur [www.womensportinternational.org](http://www.womensportinternational.org)

C Brackenridge and K Fasting  
12 11 06

## Les agressions sexuelles en milieu sportif : une enquête exploratoire

---

Aune M'y et Greg Decamps (1)

### RÉSUMÉ

*La question des agressions sexuelles subies par les athlètes dans le cadre sportif reste largement méconnue. Face à l'absence de données chiffrées sur le sujet, il s'agissait dans une perspective exploratoire d'estimer l'ampleur du phénomène en France. Cent dix-sept étudiants STAPS ont consenti à participer à l'étude (taux de retour de 21,4 %, 47 garçons et 70 filles). Près de 8 % des étudiants qui ont répondu à l'enquête déclarent avoir subi une agression d'ordre sexuel en milieu sportif les filles plus que les garçons : 10 % versus 4 % (ns,  $p > 0,15$ ). Les garçons ont subi les agressions d'autres sportifs, tandis que les filles ont été agressées par des hommes présentant une forme d'ascendant sur elles.*

Mots-clés : abus sexuel, violence sexuelle, sport, enfant, adolescent, athlète.

### Sexuals assaults in sport: An exploratory study

#### ABSTRACT

*The topic of sexual assaults suffered by athletes in their sport circle remains obscure. The lack of quantitative data concerning this question encourages us to conduct an exploratory study in order to estimate the extent of the phenomenon in France. Hundred and seventeen*

---

<sup>1</sup>Laboratoire de Psychologie Appliquée (LPA) " Stress et Société ", EA 2073, Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), 57 rue Pierre Taittinger, 51096 Reims Cedex.

*physical education students consented to participate in the study (response rate of 21,4 %, 47 boys and 70 girls). Approximately 8 % of students who answered the survey reported sexual assault occurred in a sport context. Girls who had to deal with this sort of event were more numerous than boys: 10 % versus 4 % ( $p > 0,15$ ). Boys experienced assaults from other athletes whereas girls experienced assaults from male authority figures encountered in their usual sport circle.*

**Key words:** sexual abuse, sexual violence, sport, child, adolescent, athlete.

## Introduction

La question des agressions sexuelles subies par les athlètes dans le cadre sportif génère depuis le milieu des années 1980 un intérêt croissant. Des programmes de recherche nord-américains et européens témoignent de la fréquence de ces agissements, dans la plupart des disciplines sportives (Brackenridge & Fasting, 2000). Néanmoins, l'étude de l'ampleur du phénomène et de ses caractéristiques ne s'en opère pas moins de manière lente. Sujet tabou par excellence, les faits se susurrent mais restent le plus souvent à l'état de confidence. Les plaintes sont rares, même si la loi du silence se brise progressivement et si les athlètes hésitent de moins en moins à dévoiler les violences endurées. Face à l'absence de données chiffrées sur le sujet en France, il s'agissait dans une perspective exploratoire d'estimer l'ampleur et la nature des agressions sexuelles subies par les enfants et les adolescents en milieu sportif, dans le cadre d'une activité allant du sport de haut niveau au sport de loisir.

## Quelques remarques liminaires

Une grande variabilité dans la définition de l'objet d'étude et les méthodes d'investigation utilisées ressort des travaux sur les agressions sexuelles. Les résultats recueillis varient considérablement selon que sont ou non inclus dans les investigations les discriminations et les harcèlements, les agissements sans violence ou ceux sans contacts physiques, la différence d'âge entre les protagonistes, etc. En outre, se pose la question de la terminologie employée. Harcèlement, abus, agression, violence... Les vocables ne manquent pas pour désigner une série d'agissements sexualisés considérés par la personne qui en est la destinataire comme non souhaités ou forcés. Ces termes peuvent renvoyer à un ensemble spécifique d'agissements et/ou à un regroupement plus global. Ils deviennent alors facile-

ment interchangeables. Par exemple, l'abus peut englober les agressions

et les violences tout en se distinguant du harcèlement, ce dernier pouvant aussi englober l'ensemble. Les résultats recueillis varient également selon la précision apportée à la définition des agressions sexuelles : une question générale sur l'occurrence d'une agression génère deux à trois fois moins de réponses positives qu'une série de questions décrivant des comportements plus spécifiques (Acierno, Resnick & Kilpatrick, 1997).

La multiplicité apparente des approches nécessite de se mettre d'accord sur une définition de travail. Pour Brackenridge (1997), l'abus sexuel renvoie à une participation du sujet par contrainte ou conditionnement à des actes sexualisés : viol, attouchements, chantage sexuel, exhibition, etc. Le processus de conditionnement (*grooming*) correspond à une lente mise en confiance du sujet à travers des marques d'attention et d'affection, préparant par l'état de dépendance qu'il suscite l'acte abusif et offrant un alibi lors de la suppression progressive des barrières. Cette évolution n'est pas toujours remarquée par le sujet qui devient incapable de résister aux avances de l'abuseur, utilisant dès lors les menaces et le chantage pour décourager toute divulgation. Dans une étude qualitative, Brackenridge (1997) insiste sur la fréquence de ces agressions qui, par abus de confiance et d'autorité, se font " en douceur ", notamment entre les entraîneurs et leurs jeunes athlètes féminines. Une agression sexuelle peut donc se faire à travers la violence et les menaces, mais aussi à travers la douceur et l'emprise que confèrent les brouillages affectifs et cognitifs. Dans la présente étude, les termes d'agression sexuelle et d'abus sexuel soulignent cette différence, l'un renvoyant à l'usage de la contrainte et l'autre à celui du conditionnement.

En outre, il convient de distinguer les agressions commises par des adultes de celles commises par les enfants ou les adolescents entre eux. Il n'est pas nécessaire qu'un écart d'âge minimum soit observé entre les protagonistes pour que l'on puisse parler d'agression sexuelle. Par ailleurs, ces agressions peuvent être commises par une personne de même sexe ou de sexe différent, par un inconnu ou par une connaissance. Certaines de ces agressions peuvent avoir fait l'objet d'une déclaration à la police ou d'une révélation à des proches alors que d'autres restent méconnues. Il n'est pas nécessaire qu'une agression ait été révélée pour être considérée comme telle. Concernant le milieu sportif, d'autres précisions peuvent s'appliquer. Si la tendance est à la désignation de l'entraîneur comme abuseur le plus fréquent et à la jeune athlète comme victime la plus probable, toutes les combinaisons sont possibles (Jaques et Brackenridge, 1999). Les dirigeants de club, les membres du personnel administratif, les membres

du personnel médical et paramédical, les athlètes, les parents d'athlètes, etc., représentent des figures de risque potentiel.

Les études sur la prévalence des agressions sexuelles en milieu sportif sont relativement peu nombreuses.

– Une étude sur 572 athlètes norvégiennes choisies parmi l'élite du sport féminin montre que 33 % d'entre elles ont connu une forme d'agression sexuelle, allant du harcèlement léger à l'agression caractérisée, de la part essentiellement de collègues masculins ou d'hommes représentant une autorité : respectivement 15 % et 12 % (Fasting, Brackenridge & Sundgot Borgen, 1998. Cités par Brackenridge *et al.*, 2000).

– Une étude sur 226 athlètes canadiens (hommes et femmes) de haut niveau indique qu'ils sont plus de 20 % à avoir eu des relations sexuelles avec des représentants de l'autorité dans leur discipline, et qu'ils ont subi des relations sexuelles forcées à 8,6 %, des comportements exhibitionnistes avant 16 ans à 3,2 % et des attouchements sexuels non désirés avant 16 ans à 2,6 % (Kirby & Greaves, 1996. Cité par Brackenridge *et al.*, 2000).

– Une étude américaine sur 210 athlètes et étudiantes en sport indique que 1,9 % d'entre elles ont fait l'objet d'avances physiques ou verbales (regarder la poitrine, embrasser sur la bouche, propositions sexuelles suivies de menaces) de la part de leur entraîneur (Volkwein, Schnell, Sherwood & Livezey, 1997).

Une étude danoise auprès de 253 athlètes et étudiants en sport sur leurs relations avec leurs entraîneurs avant l'âge de 18 ans indique que 8,5 % des filles ont été embrassées sur la bouche, et que 3,5 % des filles et 1,2 % des garçons ont reçu des avances sexuelles suivies de menaces de rejet (Toftegaard, 2001).

En France, aucune recherche systématique n'a encore été menée. Une étude épidémiologique réalisée par l'Inserm en 1993 sur 12 391 adolescents a toutefois révélé que les adolescents sportifs, en particulier ceux qui ont une pratique sportive intense <sup>(2)</sup>, notamment les filles, témoignent d'un taux d'exposition aux violences sexuelles plus élevé que les adolescents non sportifs : 7 % *versus* 5 % pour les filles et 3 % *versus* 2 % pour les garçons (Choquet, Bourdessol, Arvers, Guilberg & De Peretti, 2001). Néanmoins, l'étude étant non spécifique, rien n'indique que ces violences aient eu lieu en milieu sportif ; elles peuvent être dues à des personnes connues (cadre familial, scolaire...) ou inconnues. On peut donc s'attendre à recueillir des taux d'exposition plus faibles dans le cadre d'une étude portant exclusivement sur des agissements liés au milieu sportif.

( 2 ) Au moins 8 heures de sport, en plus des heures scolaires.

## L'enquête

### La population

L'enquête a été réalisée auprès d'étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.) de premier et deuxième cycles, le recueil des données couvrant la période universitaire 2000-2002. Loin d'être assimilable à une population de sportifs, il s'agit d'un groupe pratiquant ou ayant pratiqué à différents niveaux des activités sportives multiples et variées, et à ce titre intéressant.

### Le questionnaire

Le questionnaire a été construit sur la base de différents travaux empiriques ou de synthèse sur les agressions sexuelles (Acierno *et al.*, 1997 ; Brackenridge, 1997 ; Halperin, Bouvier, Jaffe, Mounoud, Pawlak, Laederach, Wicky & Astie, 1996). Il se compose de quatre parties (voir l'annexe en fin d'article) :

- Une présentation de l'étude, exposant son objet *et* ses modalités.
- Une liste de dix formes d'agressions sexuelles était proposée. Les étudiants devaient indiquer s'ils avaient ou non vécu chacune d'entre elles. Une réponse " je ne sais pas " devait permettre aux étudiants d'exprimer leur incertitude sur la nature de certains agissements.
- Pour ceux qui avaient eu à subir une agression, suivait une série de questions permettant de recueillir des données sur l'âge de survenue, le cadre dans lequel s'était déroulée l'agression, son caractère unique ou répétitif, l'auteur de l'agression, et les possibilités qu'avait eu le sujet d'en parler à son entourage. Pour ceux qui avaient eu à subir plusieurs agressions, la même série de questions se répétait, dans le but de recueillir des informations sur l'agression la plus récente.
- Enfin, une question ouverte permettait aux sujets de s'exprimer librement sur ce qu'ils avaient pu vivre à titre personnel ou à titre de témoin.

### La procédure

La distribution du questionnaire a été précédée d'un exposé d'une quinzaine de minutes présentant les raisons d'une telle étude, une synthèse des données existantes sur les violences sexuelles subies par les adolescents

(Choquet *et al.*, 1995, 2001), une définition des abus et des agressions d'ordre sexuel, et enfin, le questionnaire lui-même.

Une telle enquête ne peut faire l'économie d'un effort de présentation. Les agressions sexuelles ne sont pas toujours facilement rapportées par les victimes, *et ce même* lorsque l'anonymat des sujets est préservé. Cela, d'une part parce que la difficulté à se rappeler les aspects importants de certains événements correspond à un trouble classique de la pathologie traumatique (De Clercq & Lebigot, 2001), et d'autre part parce que les réminiscences que suscite l'enquête font craindre d'éventuelles conséquences psychologiques. Dès lors, les méthodes d'investigation doivent permettre de contenir les défenses psychiques des sujets. Par ailleurs, il était à craindre que les étudiants n'ayant jamais été confrontés à ce type d'agressions ne mesurent pas l'intérêt de participer à une telle étude. Or leur participation était indispensable à l'élaboration d'un taux d'exposition valide. Qu'ils aient ou non eu à subir des agressions, il fallait donc convaincre l'ensemble des étudiants de l'importance de leur participation. En outre, ce préambule était l'occasion de spécifier l'objet d'étude afin de limiter les biais que les stéréotypes peuvent produire sur les réponses des sujets. La volonté d'inclure des agissements ambigus nécessitait également d'être explicitée. Enfin, dans le but de respecter la confidentialité des données recueillies, les étudiants avaient pour consigne de remplir celui-ci chez eux et de le déposer ultérieurement dans une urne prévue à cet effet.

### Les résultats

#### Les réactions et la participation des étudiants

Les étudiants sont globalement attentifs lors de la présentation de l'étude. Il n'y a pas de remarques ou de questions publiques mais quelques-uns viennent discuter après la distribution du questionnaire. Si tous disent n'avoir personnellement rien vécu de tel, quelques-uns connaissent des athlètes concernés ou ont entendu des bruits circuler. La curiosité s'est maintenue au cours des semaines suivant la distribution du questionnaire, des étudiants nous interrogeant sur le nombre et le contenu des questionnaires recueillis. Près de la moitié des étudiants témoignent de leur intérêt pour les résultats de l'enquête : à la question " Souhaitez-vous une conférence sur les résultats de l'étude ? ", 46,2 % des étudiants ont répondu par l'affirmative, les filles étant plus intéressées que les garçons : 54,3 *versus* 34 % ( $\chi^2 = 6,85$ ,  $df = 2$ ,  $p > 0,03$ ). Les 53,8 % restants s'organisent de la façon suivante : 1,7 % de réponses négatives et 52,1 % de non-réponses.

Sur les 547 questionnaires distribués, 117 ont été retournés, soit un

taux de retour de 21,4 %. L'échantillon est composé de 47 garçons et 70 filles, âgés de 18 à 29 ans. Bien qu'une urne ait été mise en place pour leur permettre de rendre de manière anonyme leur questionnaire, ils sont extrêmement nombreux à nous le remettre en mains propres, et ce qu'ils aient ou non été agressés.

#### Les taux d'exposition

Lrès de 8 % des étudiants qui ont répondu à l'enquête déclarent avoir subi une agression d'ordre sexuel en milieu sportif, les filles plus que les garçons : 10 % *versus* 4,3 % (ns,  $p > 0,15$ ). Les filles sont également 4 % à signaler des agissements ambigus, à propos desquels elles ne savent dire s'il s'agit ou non d'agressions.

TABLEAU I

Taux d'exposition à des agressions d'ordre sexuel en milieu sportif

	Nombre de réponses	Pas d'agression		Agissement ambigu		Agression	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Garçons	47	45	95,7 %	0	0%	2	4,3 %
Filles	70	60	85,7 %	3	4,3 %	7	10 %
Total	117	105	89,7%	3	2,6 %	9	7,7 %

Les réponses libres témoignent également de la subjectivité qui accompagne l'interprétation de ces agissements. Quelques exemples :

- " La personnalité de chacun et son éducation peuvent rendre les actes subis plus ou moins acceptables. Il faut sévir face aux abus sexuels mais ne pas rendre le sport sans contacts physiques " (Homme, 21 ans, ayant subi des contacts physiques répétés de la part d'un autre sportif à l'âge de 10 ans).
- " Lorsqu'on est enfant ou adolescent, on ne se rend pas forcément compte des conséquences d'un acte que l'on juge "normal" " (Femme, 20 ans, ayant subi des contacts physiques répétés de la part d'un enseignant d'EPS à l'âge de 12 ans).
- " Personnellement, je n'ai pas le sentiment d'avoir subi des agressions ou des abus sexuels. Cependant, je sais qu'à l'époque où j'étais collégienne, mon principal et directeur de club (qui était la même personne) avait un comportement affectif très important envers les athlètes.

Je sais que ça fait trois ans, aujourd'hui, qu'il a été jugé pour pédophilie. L'affaire est restée très discrète, je n'en sais pas plus ” (Femme, 19 ans, qui signale sans en être sûre des contacts physiques répétés de cet homme lorsqu'elle avait 15 ans).

#### La nature des agissements et leurs auteurs

Sur l'ensemble des agissements proposés dans le questionnaire, six ont été rencontrés par les étudiants, de manière certaine ou incertaine (réponse “ je ne sais pas ”).

T A B L E A U 2  
Nature des agissements subis

Agissements	Réponses	
	<i>Je ne sais pas</i>	<i>Oui</i>
Une invitation ou une proposition déplacée, un harcèlement sexuel.	1	1
Un contact physique répété, brisant progressivement les barrières du normal		5
Un chantage vous offrant privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles.	1	
Une personne qui s'exhibe de façon indécente devant vous, contre votre gré.		2
Subir les attouchements et les caresses de quelqu'un, contre votre gré.		2
Une tentative échouée de viol.		1

Les agressions ont plus souvent un caractère répétitif qu'unique. Sur les huit étudiants rendant compte de cette information, deux signalent une agression unique et six autres, une agression qui s'est répétée dans le temps.

Les garçons ont subi les agressions de sportifs faisant partie du même club qu'eux : un garçon dans un cas, une fille dans l'autre cas. Les six filles qui témoignent de l'identité de leur agresseur ont toutes été agressées par des hommes, présentant dans la quasi-totalité des cas une certaine forme d'ascendant sur elles : deux enseignants d'EPS qu'elles avaient soit en cours soit en pratique sportive de l'UNSS, un dirigeant de club, une personne du service médical d'un club sportif, un entraîneur de stage et un inconnu.

Les âges de survenue

Huit étudiants sur douze ont précisé leur âge au moment de l'agression. L'âge moyen est de 15,5 ans (étendue : 10-21 ans) chez les garçons et de 13,8 ans chez les filles (étendue : 12-17 ans).

#### Les réactions au moment des faits

Sur les neuf étudiants ayant répondu à ces questions, seuls quatre d'entre eux disent s'être confiés à leur entourage au moment des faits. Il s'agissait dans tous les cas d'agissements répétés dans le temps. Aucune de ces agressions n'a en revanche fait l'objet d'un dépôt de plainte. Parmi les cas des étudiants qui évoquent pour la première fois, à l'occasion de cette étude, les agressions subies, figurent : des contacts physiques répétés brisant progressivement les barrières du normal de la part d'un enseignant en EPS et d'un sportif, des attouchements et des caresses subis contre son gré et une tentative échouée de viol de la part d'un membre du personnel médical d'un club sportif.

## Discussion

Les résultats recueillis sont cohérents avec toutes les études épidémiologiques menées sur des échantillons de la population adolescente (Choquet & Ledoux, 1995; Halperin *et al.*, 1996) ou de la population générale (Kessler, Sonnega, Bromet, Hughes & Nelson, 1995 ; Perkonigg, Kessler, Storz & Wittchen, 2000) : toutes témoignent d'un taux d'exposition aux agressions sexuelles plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

En revanche, la présente enquête ayant limité son champ d'investigation au milieu sportif, un taux d'exposition inférieur à ceux obtenus dans des études non spécifiques (Choquet *et al.*, 1995, 2001) semblait se justifier. Or il n'en est rien. Et ce, même en ne prenant en considération que les agressions caractérisées mentionnées par les étudiants.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette contradiction. La moyenne d'âge des étudiants peut favoriser l'observation d'un taux plus important, bien que le risque d'exposition ne croisse avec l'âge que pour les filles (Choquet *et al.*, 1995). Les modalités de présentation de l'étude peuvent avoir davantage sensibilisé les étudiants agressés que les autres et favorisé leur participation. Enfin, la finesse du questionnement (dix questions contre une seule dans l'étude de Choquet *et al.*, 1995, 2001) et la prise en compte des abus sexuels favorisent le recensement d'un plus grand nombre d'agressions (Acierno *et al.*, 1997).

**T A B L E A U 3**  
 Comparaison des taux d'exposition aux agressions d'ordre sexuel  
 au sein de différentes populations adolescentes françaises

Champ d'étude : milieu sportif		Champ d'étude : non spécifique		Champ d'étude : non spécifique	
Étudiants STAPS (2000-2002) n = 117 (18-29 ans)		Adolescents sportifs (Choquet & coll., 2001) n = 1994 (11-23 ans)		Adolescents (Choquet & coll., 1995) n = 12 391 (11-23 ans)	
Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
4,3 %	10 %	3,7	7 %	2,1 %	5,6 %

Les études se contentent généralement de prendre en considération les agressions sexuelles et négligent les abus sexuels, qui présentent un caractère plus ambigu. La fréquence de l'item " un contact physique répété brisant progressivement les barrières du normal " dans les agissements signalés par les étudiants invite à s'interroger sur la pertinence de la formulation choisie, particulièrement en sport où les contacts sont inévitables. Néanmoins, parce qu'ils sont aussi la première étape de tout abus, il semble normal que ces agissements figurent en plus grand nombre. De même que les réponses " je ne sais pas " renvoient à une majorité d'agissements ambigus (*contacts physiques brisant progressivement les barrières du normal et invitation ou proposition déplacées*) peut s'interpréter par le fait qu'il s'agit des étapes primaires de l'abus, difficiles à identifier comme des agressions si pour diverses raisons les étapes secondaires n'ont pas été franchies.

Une prochaine étude nécessiterait de dépasser cette ambiguïté des interprétations possibles. Dix des douze étudiants qui déclarent une agression (9 caractérisées et 3 incertaines) indiquent qu'avant la présentation de cette étude, ils ne pensaient pas avoir subi une agression ou un abus d'ordre sexuel en milieu sportif. Rien n'indique qu'ils aient changé d'avis puisque la question n'a pas été formulée, néanmoins il semble important de s'interroger sur le sens à accorder à cette information. Soit il s'agit d'un effet de désirabilité sociale, soit il s'agit des manifestations d'une forme de tolérance, déjà observée par ailleurs (Toftegaard, 2001; Volkwein *et al.*, 1997), à l'égard de certains agissements. La présence d'attouchements et d'une tentative de viol parmi les agissements initialement perçus comme n'étant pas des agressions invite à penser qu'il s'agit, au moins en partie, d'une minimisation des faits. Un travail d'explicitation des items semble néanmoins indispensable, éventuellement par l'intermédiaire d'exemples.

Le questionnaire pourrait également être allégé de toutes les questions relatives à des agressions multiples. Les étudiants révèlent des agressions qui se sont parfois répétées dans le temps, mais jamais plusieurs agressions. Elles pourraient être remplacées par des questions sur la gravité perçue des agressions ou sur les stratégies de coping. Cela semble d'autant plus intéressant à explorer que le public touché n'est en rien limité aux sportifs de haut niveau et que, malgré des enjeux et des liens différents, les agresseurs désignés sont souvent des figures d'autorité, notamment pour les filles, comme dans les études consacrées au sport d'élite (Brackenridge *et al.*, 2000).

Les réponses aux questionnaires et les réactions informelles des étudiants témoignent d'une bonne acceptation de l'enquête, indiquant que des études et des actions menées sur ce sujet pourraient être plus nombreuses. La nature exploratoire de cette recherche limite la portée des résultats obtenus. Néanmoins, outre de renseigner sur la prévalence et la nature des agressions sexuelles subies par les enfants et les adolescents en milieu sportif, elle rend compte des réactions des étudiants et permet de tester un questionnaire et une méthode (présentation de l'étude, longueur du questionnaire, compréhension et pertinence des items...). Aussi, malgré les difficultés inhérentes au sujet de l'étude, des investigations menées auprès d'adolescents plus jeunes issus de structures sportives semblent nécessaires pour estimer l'ampleur et la nature des agressions, d'une part, et rendre plus efficaces les interventions des professionnels et les stratégies de préventions, d'autre part.

## Bibliographie

- ACIERNO, R., RESNICK, H.S., & KILPATRICK, D.G. (1997). Health impact of interpersonal violence 1: prevalence rates, case identification, and risk factors for sexual assault, physical assault, and domestic violence in men and women. *Behavioral Medicine*, 23, 53-64.
- BRACKENRIDGE, C. (1997). "He owned me basically..." Women's experience of sexual abuse in sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 32, 115-130.
- BRACKENRIDGE, C., & FASTING, K. (2000, Mai). *Les problèmes de harcèlement sexuel auxquels sont confrontés les femmes et les enfants dans le sport*. 9<sup>e</sup> Conférence des Ministres responsables pour le sport du Conseil de l'Europe - Un sport propre et sain pour le troisième millénaire. Bratislava, Slovaquie.

- CROQUET, M., BOURDESSOL, H., ARVERS, P., GUILBERG, P., & DE PERETTI, C. (2001). *Jeunes et pratique sportive. L'activité sportive à l'adolescence. Les troubles et conduites associées. Rapport au Ministère de la Jeunesse et des Sports*. Paris : Publication de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP).
- CROQUET, M., & LEDOUX, S. (1995). *Adolescents : enquête nationale*. Paris : Éditions Inserm, coll. Analyses et prospectives.
- DE CLERCQ, M., & LEBIGOT, F. (2001). *Les traumatismes psychiques*. Paris : Masson.
- HALPERIN, D., BOUVIER, P., JAFFE, P., MOUNOUD, R.-L., PAWLAK, C., LAEDERACH, J., WICKY, H.R., & ASTIE, F. (1996). Prevalence of child sexual abuse among adolescents in Geneva: result of a cross sectional survey. *British Medical Journal*, 312, 1326-1329.
- JAKES, R., & BRACKENRIDGE, C. (1999). Child abuse and sports medicine consultation. *British Journal of Sport Medicine*, 33, 229-230.
- KESSLER, R.C., SONNEGA, A., BROMET, E., HUGHES, M., & NELSON, C.B. (1995). Post-traumatic stress disorder in the National Comorbidity Survey. *Archives Of General Psychiatry*, 52, 1048-1060.
- PERKONIGG, A., KESSLER, R.C., STORZ, S., & WITTCHEM, H.-U. (2000). Traumatic events and post-traumatic stress disorder in the community : prevalence, risk factors and comorbidity. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 101, 46-59.
- TOFTEGAARD, N. (2001). The forbidden zone : intimacy, sexual relations and misconduct in the relationship between coaches and athletes. *International Review for the Sociology Of Sport*, 36, 165-182.
- VOLKWEIN, K., SCHNELL, F., SHERWOOD, D., & LEVEZEY, A. (1997). Sexual harassment in sport. Perceptions and experiences of american female student-athletes. *International Review for the Sociology of Sport*, 33, 283-295.

## Annexe : Le questionnaire

### PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

L'étude à laquelle vous participez vise à établir de nouvelles connaissances sur les agressions et abus sexuels à l'encontre des enfants et des adolescents, commis par des adultes ou d'autres jeunes, dans le cadre sportif uniquement (UNSS, club sportif, CREPS, compétitions, stages...).

- Les agressions sexuelles laissent habituellement peu de doutes sur leur nature. Elles impliquent l'usage de la force physique ou psychologique (menace, chantage) sur ceux qui les subissent et sont réalisées contre leur gré.

- En revanche, les abus sexuels qui s'établissent sans usage de la force sont plus ambigus. Ils font appel à la persuasion et à la séduction. L'enfant ou l'adolescent peut mettre des mois, voire des années, à comprendre la nature de la relation qui l'unit à la personne qui abuse de lui.

- Ces actes peuvent être commis par des hommes ou des femmes qui sont entraîneurs, moniteurs, athlètes, parents d'athlètes, directeur de club, etc.

- Les agressions et les abus sexuels peuvent être le fait d'un acte unique ou au contraire d'actes répétés dans le temps.

Il s'agit d'une étude exploratoire importante, puisque aucune donnée n'est actuellement disponible en France permettant d'évaluer l'importance du phénomène. Pour cette raison, nous vous demandons de remplir avec le plus grand sérieux ce questionnaire. Les modalités de l'étude vous permettent de participer en préservant totalement votre anonymat.

Pour répondre à ce questionnaire, isolez-vous totalement et remplissez-le tranquillement, seul et avec soin, en n'oubliant aucune question. Si certaines vous gênent, indiquez simplement "gênant", mais ne laissez aucune question sans réponse. Une fois rempli, le questionnaire est à déposer à l'accueil de l'UFR STAPS dans une urne prévue à cet effet.

Une conférence de synthèse des résultats pourra être organisée si vous le souhaitez.

Merci beaucoup pour votre participation.

Sexe :

Âge :

Souhaitez-vous une conférence sur les résultats de l'étude ?

<p>CD Une pénétration buccale par le pénis.</p> <p><input type="radio"/> non, jamais                      <input type="radio"/> oui, une fois</p> <p><input type="radio"/> je ne sais pas                      <input type="radio"/> oui, plusieurs fois</p> <p>® Une pénétration anale ou vaginale par le pénis.</p> <p><input type="radio"/> non, jamais                      <input type="radio"/> oui, une fois</p> <p><input type="radio"/> je ne sais pas                      <input type="radio"/> oui, plusieurs fois</p> <p>© Une pénétration anale ou vaginale par un doigt ou tout autre objet.</p> <p><input type="radio"/> non, jamais                      <input type="radio"/> oui, une fois</p> <p><input type="radio"/> je ne sais pas                      <input type="radio"/> oui, plusieurs fois</p> <p>S Une autre agression sexuelle. Si possible précisez :</p>
<p><input type="radio"/> non, jamais                      <input type="radio"/> oui, une fois</p> <p><input type="radio"/> je ne sais pas                      <input type="radio"/> oui, plusieurs fois</p> <p>Si <b>vous avez répondu</b> " oui " <b>ou</b> " <b>je ne sais pas</b> " quelque <b>part</b> dans cette liste, <b>veuillez continuer le</b> questionnaire.</p>
<p>Cette partie du questionnaire concerne le premier événement que vous avez pu connaître.</p> <p>Quel âge aviez-vous lorsque cela s'est produit ?</p>
<p>Que s'est-il passé cette fois-là ? (cochez le ou les numéros correspondant aux événements décrits dans la liste de la page ci-contre)</p> <p>e ( D o e o e e o e e c i</p> <p>Dans quel cadre cela s'est-il produit ? (cochez le ou les cercles correspondants)</p> <p><input type="radio"/> UNSS                                      <input type="radio"/> Stage sportif</p> <p><input type="radio"/> Club sportif                              <input type="radio"/> Compétition sportive</p> <p><input type="radio"/> CREPS                                      <input type="radio"/> Autre :</p>
<p><input type="radio"/> Je ne veux pas le dire</p> <p>Dans le cadre de quelle discipline sportive cela s'est-il produit ?</p>

Avant la présentation de cette étude, pensiez-vous avoir un jour subi une agression ou un abus d'ordre sexuel en milieu sportif ?

non, jamais

oui, une fois

Avec qui ? (cochez le ou les cercles correspondants, et mettez des pluriels si nécessaire)

un autre entraîneur que le vôtre (D un autre sportif

votre entraîneur  une personne de la direction

un dirigeant  une personne du service médical

une personne de l'encadrement (cuisine, entretien, gardien, surveillant...)

une personne de l'encadrement technique° un inconnu

D Autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  Je ne veux pas le dire

S'agissait-il d'une personne de sexe masculin ou féminin ?  M  F

Cela a-t-il été un événement unique ou s'est-il répété plusieurs fois ?

unique  répété

En aviez-vous déjà parlé à quelqu'un avant de répondre à cette étude ?

oui  non

Si oui, à qui ? \_\_\_\_\_

Et au bout de combien de temps ? \_\_\_\_\_

Pour le cas où vous auriez subi plusieurs agressions ou abus, à combien de temps remonte le dernier ? (précisez en jours, semaines, mois ou années) \_\_\_\_\_

Que s'est-il passé cette dernière fois ? (cochez le ou les numéros correspondant)

(2)  0  0  (2)  CD  0

Dans quel cadre cela s'est-il produit ? (cochez le ou les cercles correspondants)

UNSS  Stage sportif

Club sportif  Compétition sportive

CREPS  Autre : \_\_\_\_\_

Je ne veux pas le dire

Dans le cadre de quelle discipline sportive cela s'est-il produit ?

Avec qui ? (cochez le ou les cercles correspondants, et mettez des pluriels si nécessaire)

un autre entraîneur que le vôtre (D un autre sportif

votre entraîneur  une personne de la direction

un dirigeant  une personne du service médical

une personne de l'encadrement (cuisine, entretien, gardien, surveillant...)

une personne de l'encadrement technique° un inconnu

O Autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  Je ne veux pas le dire

S'agissait-il d'une personne de sexe masculin ou féminin ?  M  F

Cela a-t-il été un événement unique ou s'est-il répété plusieurs fois ?

unique  répété

En aviez-vous déjà parlé à quelqu'un avant de répondre à cette étude ?

oui  non

Si oui, à qui ? \_\_\_\_\_

Et au bout de combien de temps ? \_\_\_\_\_

Sur cette page vous pouvez, si vous le souhaitez, expliquer librement ce que vous avez vécu, mais également ce que d'autres athlètes ont vécu et dont vous auriez pu être le témoin.